

journaux de médecine les mieux posés, ceux qui représentent le plus dignement la profession médicale et qui veillent de plus près à ce que les lois de la déontologie soient respectées, publient eux aussi, et ont publié de tout temps les annonces et réclames qui ont si fort scandalisé notre pudique correspondant quand il les a lues dans l'UNION MÉDICALE DU CANADA. Nommons, pour les Etats-Unis, le *N.-Y. Medical Record*, le *N.-Y. Medical Journal*, le *Medical News*, le *Boston Medical and Surgical Journal*, tous journaux de premier ordre; pour l'Angleterre, le *Lancet* et surtout le *British Medical Journal*, organe officiel de l'Association médicale britannique; pour la France, la *Gazette des hôpitaux*, l'*Union médicale*, la *Gazette médicale de Paris*, la *Semaine médicale*, le *Bulletin de thérapeutique*. Et si M. Beausoleil veut se donner la peine de chercher, il trouvera même ces annonces dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, naguère rédigée par le Dr A. Dechambre, celui-là même dont il se plaît à rappeler, en nous les appliquant, les protestations et les censures. Si donc ces importantes publications, nos aînées et nos modèles dans le journalisme, ne croient pas déroger à leur dignité en publiant ces annonces, etc., nous ne voyons pas pourquoi l'UNION MÉDICALE DU CANADA serait plus scrupuleuse qu'elles. Leurs dignes rédacteurs connaissent sans doute l'esprit et la lettre des lois de la déontologie au moins autant que peut les connaître M. Beausoleil, et celui-ci nous permettra de préférer leur manière de voir à celle d'un quelqu'un qui ne sait des règles de la déontologie que tout juste ce qu'il en faut pour les enfreindre audacieusement. On le voit donc, M. Beausoleil nous reproche des choses qui sont parfaitement reçues et admises partout et dont il semble être le seul, ici, à se scandaliser.

Ce monsieur ne semble pas bien comprendre, non plus, l'énorme différence qu'il y a entre un journal de médecine publiant une annonce ou réclame destinée exclusivement au public médical, seul juge compétent en ces matières, et le fait d'un médecin signant, dans les journaux politiques ou dans des circulaires confidentielles, des certificats se rapportant à ce qu'il y a de plus secret en fait de médicaments, et destinés au public extra médical. Si M. Beausoleil n'a pas pensé à cela, c'est que sa naïveté est plus robuste encore que ce qu'il appelle notre foi; entre nous, il fera bien de s'en défaire; elle lui jouera quelque mauvais tour un jour ou l'autre.

Notre correspondant paraît être sous l'impression que les avis-réclames que, à l'instar de tant d'autres journaux placés plus haut que nous, nous publions à propos de certaines préparations, que ces avis-réclames, disons-nous, sont nécessairement de notre cru, et que nous sommes censés endosser tout ce que dit ou promet une annonce. En avançant cela, il a dit faux, et qui pis est, il a dit niais. Les annonces sont l'œuvre des annonceurs, de même que les réclames. Mais ici, M. Beau-oleil nous mesure à son aune. Au *Journal d'hygiène populaire*, ce monsieur, moins rigide pour lui même que pour les autres, quand son intérêt personnel était en jeu, ne se faisait point scrupule de faire réclame aussi lui, et il a même été jusqu'à publier dans ce même journal un certificat signé de sa propre main et accolé à l'annonce du Vin de St-Michel. Où logez-vous votre rigorisme, M. Beausoleil?

Mais dans tout ce que M. Beausoleil nous reproche, une chose semble lui tenir plus particulièrement à cœur et il y revient avec complai-